BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n $^{\circ}$ 33 du 23 juillet 2015

PARTIE PERMANENTE Marine nationale

Texte 12

DÉCISION N° 0-11954-2015/DEF/EMM/ORG

portant création de la formation administrative « groupe de transformation et de renfort Toulon ».

Du 30 avril 2015

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation ».

DÉCISION N° 0-11954-2015/DEF/EMM/ORG portant création de la formation administrative « groupe de transformation et de renfort Toulon ».

Du 30 avril 2015

NOR DEFB1550873S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.3.1

Référence de publication : BOC n° 33 du 23 juillet 2015, texte 12.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire III. Le ministre de la défense et les organismes sous tutelle, notamment ses articles R. 3223-46. et R. 3223-50. ;

Vu l'arrêté n° 195 du 22 septembre 2011 modifié, fixant au sein de la marine nationale la liste des autorités militaires de premier niveau et des autorités militaires de deuxième niveau ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2014 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine ;

Vu l'instruction n° 26/DEF/EMM/PL/ORA du 27 juillet 2006 modifiée, relative aux missions et organisation de la force d'action navale ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu la décision du 15 septembre 2014 (A) portant délégation de signature (état-major des armées),

Décide:

Article premier.

Préambule.

Le groupe de transformation et de renfort Toulon (GTR/T) est créé à Toulon à compter du 1er juin 2015.

Formation administrative relevant de la force d'action navale, elle a pour mission de transformer le personnel destiné aux frégates multi-missions (FREMM) et de renforcer les équipages affectés.

Article 2.

Organisation.

Le chef du GTR/T est un officier supérieur de la marine, placé sous l'autorité de l'officier supérieur, adjoint à l'amiral commandant la force d'action navale pour le commandement organique à Toulon (ALFAN/TOULON). Il est chef d'organisme et autorité militaire de premier niveau, en application des arrêtés de référence.

Le GTR/T est soutenu par la base de défense du lieu d'implantation.

L'organisation et le fonctionnement du GTR/T font l'objet d'une instruction de l'amiral commandant la force d'action navale.

Article 3. **Automatisation.**

Clair libellé de la formation : GROUPE DE TRANSFORMATION ET DE RENFORT TOULON.

Code d'identification: 09SP.

Implantation géographique: TOULON.

Article 4. **Publication.**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,

Arnaud de TARLÉ.

(A) n.i. BO ; JO n° 215 du 17 septembre 2014, texte n° 13.